

DÉPARTEMENT  
 DE L'ESSONNE  
 Arrondissement de  
 Palaiseau  
 Canton d'Arpajon

N° 2023 073 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 7 décembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 7 décembre 2023	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	MME BOURDAIS, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. FRIMON-RICHARD formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 26	<u>Absents représentés</u> : MME MILLER par M. MATT, M. DELAHAIE par MME DELAVOIX et M. LEDUC par M. LEHMANN
PRÉSENTS : 19	<u>Absents excusés</u> : M. PICARD et M. JACQUIN
VOTANTS : 22	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT  MME RAFOUJAULT a été élue secrétaire de séance.

**AUTORISATION DE PROGRAMME N°008  
 EXTENSION MATERNELLE MICHELET**

Monsieur Edouard MATT, Maire, présente et commente la révision de l'autorisation de programme n°008 – Extension Maternelle Michelet.

Le bilan de cette AP se présentait comme suit :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2023	CP 2024
008	Extension Maternelle MICHELET	250 000,00 €	30 000,00 €	220 000,00 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

VU l'instruction comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la Commune (RBF) approuvé par délibération n° 2022-055-15 du 24/11/2022,

VU les délibérations n°2023.017.15 et n° 2023.018.15,

VU l'avis favorable de la commission des finances et des affaires administratives, le 06 décembre 2023,

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20231213-ACTE202307315-DE



**CONSIDÉRANT** la création du programme d'investissement présenté ci-dessus,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création de l'autorisation de programme proposée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

**PRÉCISE** que les crédits de paiement de 2023 seront inscrits au budget 2023.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits**

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 14/12/23  
et de la publication le : 18/12/23  
Le Maire



**Edouard MATT**

Pour extrait conforme  
Le Maire d'Egly



**Edouard MATT**